

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000934

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (représenté par Thierry GUILLOT) Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 5.3), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au rapport 5.3), Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN (jusqu'au rapport 5.3), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRNER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 5.1) Beure : Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaux : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 5.1) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.1) Ecole Valentin : André BAYEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 1.1.1) Grandfontaine : François LOPEZ La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 5.3), Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 1.1.1) Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 5.3), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 5.1) Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 5.1), Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET (jusqu'au rapport 5.1), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET (représenté par Agnès BEDEAUX), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) Vorges les Pins : Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : Arguel : André AVIS Besançon : Teddy BENEATEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Sylvie WANLIN Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Deluz : Sylvaine BARASSI Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD Le Gratteris : Cédric LINDECKER Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Gérard VALLET Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Brigitte ANDREOSSO

Procurations de vote :

Mandants : C. BARTHELET (à partir du rapport 5.2), N. BODIN, P. BONNET, F. BRANGET, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, Y. HINCELIN, S. JEANNIN, M. JEANNIN (à partir du rapport 5.4), M. LOYAT, M.N. SCHOELLER, S. WANLIN, N. WEINMAN (à partir du rapport 5.2), B. ASTRIC, R. REYLE, C. LINDECKER, M. COTTINY, P. DUCHEZEAU, G. VALLET, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET,

Mandataires : C. OYTANA (à partir du rapport 5.2), F. GERDIL-DJAOUAI, E. SASSARD, J. ROSSELOT, J.F. GIRARD, B. RONZI, J.J. DEMONET, C. THIEBAUT, D. POISSENOT, M. OMOURI (à partir du rapport 5.4), F. ALLEMANN, J.L. FOUSSERET, C. MICHEL, J. MARIOT (à partir du rapport 5.2), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. HUOT, G. BAULIEU, B. CYPRIANI, J.M. CAYUELA, B. BOURDAIS, J.M. FAIVRE,

Objet : Etude relative aux besoins en matière d'habitat pour les personnes âgées

Etude relative aux besoins en matière d'habitat pour les personnes âgées

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 617 - 122	Montant prévu au PPIF : 200 000 €
	Montant prévu au BP 2009 : 40 000 €
	Montant de l'opération : 9 000 €

Résumé :

Le Grand Besançon a la volonté de réaliser une enquête par questionnaire auprès de 200 personnes âgées de plus de 60 ans et résidant sur les communes périphériques afin d'établir un diagnostic de leurs besoins en habitat et services associés. Les résultats de cette étude, réalisée par l'ASSAD, seront utilisés de manière pragmatique comme support à la mise en place, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat d'une politique du logement dédié aux personnes âgées sur le Grand Besançon.

I. Contexte

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), le Grand Besançon a manifesté sa volonté de prendre en compte le vieillissement de la population.

En effet, selon les projections de l'Insee (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques), les plus de 60 ans représenteront 24,6 % de la population en 2015, 29,3 % en 2030 et 31,9 % en 2050, soit une personne sur trois. Actuellement, le Grand Besançon compte en moyenne 18 % de plus de 60 ans au sein de sa population.

D'ores et déjà, plusieurs initiatives ont été prises par notre collectivité en termes d'adaptation des logements :

- dans le parc privé, l'un des objectifs majeurs de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est d'aider financièrement la réalisation de travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements, tant ceux engagés par les propriétaires bailleurs que ceux engagés par les occupants,
- les occupants peuvent également être soutenus pour effectuer des travaux d'anticipation du handicap,
- nous conditionnons également nos interventions en matière d'accession sociale et de réhabilitation du parc public à la prise en compte des problématiques d'adaptation des logements.

II. Une étude à visée opérationnelle

Une étude qualitative relative au vieillissement et à l'habitat, basée sur des récits de vie, a été réalisée à Nancray. L'analyse de ses résultats fait notamment ressortir le souhait fort des personnes de rester le plus longtemps possible à leur domicile et de disposer en cas de dépendance de services de professionnels. Par ailleurs, une autre étude (dont les méthodes et le contenu sont similaires à la première sur la base d'une trentaine d'entretiens) réalisée par l'ASSAD Besançon-Pontarlier (Association de Services et de Soins à Domicile) est en cours sur quelques communes de l'est de l'agglomération.

Les élus de la Commission Habitat-Politique de la Ville du Grand Besançon et les services souhaitent disposer d'informations supplémentaires permettant d'établir un diagnostic plus précis et plus ciblé des besoins des personnes âgées de plus 60 ans, tant en matière d'habitat que de services à y associer. Le questionnaire à visée opérationnelle, a été élaboré par un agent du service Habitat/Politique de la Ville ayant des compétences reconnues en la matière. Il permettra d'alimenter une réflexion relative aux différents types d'habitat existants ou à développer pour les personnes âgées et/ou dépendantes : accession en maison ou appartement adapté, habitat intergénérationnel, maison de retraite, etc. Par ailleurs, un focus particulier sera apporté sur les attentes de ces personnes en matière de services au sens large et de vie dans la commune. Il est envisagé de mobiliser ensuite l'ensemble des opérateurs pouvant agir dans ce domaine (bailleurs, promoteurs, Audab, élus, opérateurs d'aide et de services à domicile...) et d'organiser les réponses à l'échelle du territoire communautaire. Un recensement préalable et exhaustif des structures destinées a été également réalisé.

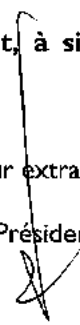
Dans cette perspective, il est proposé de réaliser une enquête auprès de 200 ménages résidant sur 5 ou 6 communes représentatives de l'agglomération (Montfaucon, Boussières, Pirey, Thise, Chatillon ont donné leur accord), déjà engagées par le biais de leurs équipes municipales, qui seront associées à cette enquête, dans des initiatives en faveur de l'habitat ou de l'accueil des personnes âgées. Le prestataire envisagé pour réaliser cette enquête est l'ASSAD qui dispose d'une excellente connaissance des personnes âgées et/ou dépendantes ainsi que de moyens en personnel qualifié en matière d'enquête. Le coût estimatif de cette prestation s'élève à 9 000 € environ pour 200 questionnaires.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la démarche présentée,
- approuve le partenariat avec l'ASSAD,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

CHIEF D'ACTE
DE RÉGION FINANCIÈRE-COMITÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS
D.D.T. Doubs
Contrôle de légalité

RECU 24 NOV 2009